



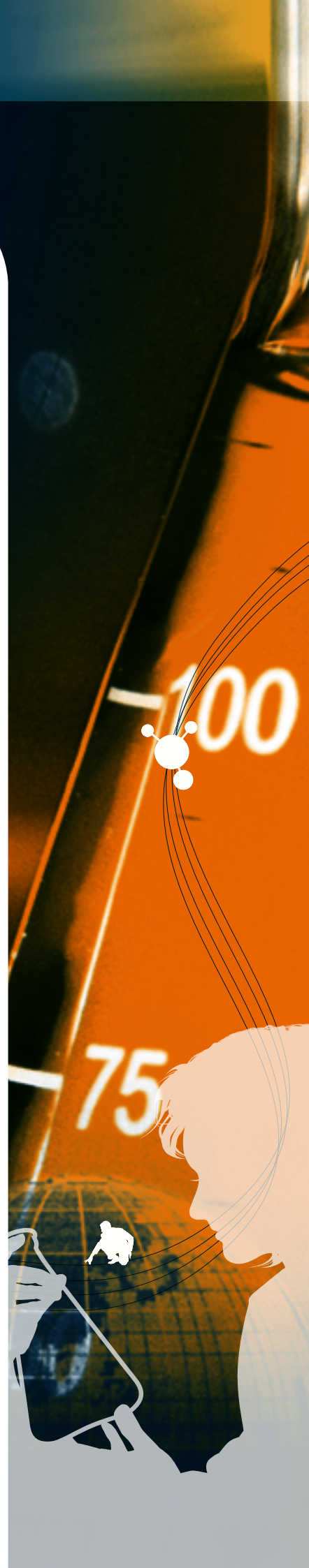
PRODUITS VINyliQUES - CHIMIE INDUSTRIELLE - PRODUITS DE PERFORMANCE

Avis de convocation

Assemblée Générale Mixte

Mardi 5 juin 2007 à 16 heures


au Palais des Congrès
2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris



Sommaire

Bienvvenue à la première Assemblée Générale d'Arkema	3
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	4
Comment participer à l'Assemblée Générale ?	5
COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE D'ARKEMA ?	5
COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE ?	6
COMMENT VOUS PROCURER D'AUTRES INFORMATIONS SUR ARKEMA ?	6
COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE ?	7
Arkema en 2006	8
CHIFFRES CLÉS	8
EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE	10
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ARKEMA	14
Présentation du Conseil d'administration et de ses Comités en 2006	15
Présentation et projet de résolutions	18
Demande d'envoi de documents	23

Acteur de la chimie mondiale, Arkema regroupe 3 pôles d'activités cohérents et intégrés, les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance. Présent dans plus de 40 pays avec 17 000 collaborateurs, Arkema réalise un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros. Avec ses 6 centres de recherche en France, aux Etats-Unis et au Japon, et des marques internationalement connues, Arkema occupe des positions de leader sur ses principaux marchés.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service des Relations Actionnaires Arkema au  N°Vert 0 800 01 00 01. Ce service est accessible depuis l'international au : +33 (0)1 49 00 82 01



Bienvenue à la première Assemblée Générale d'Arkema

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à la première Assemblée Générale d'Arkema, qui se tiendra **le mardi 5 juin prochain**, à 16 heures, au Palais des Congrès de Paris.

Un an après notre introduction en Bourse, l'Assemblée Générale sera une occasion privilégiée de vous rencontrer et de vous présenter l'évolution de l'activité, les résultats ainsi que les perspectives de notre Groupe. En tant qu'actionnaire, vous aurez la possibilité de poser des questions puis de vous prononcer sur les résolutions soumises par le Conseil d'administration.

Mis en place au moment de l'introduction en Bourse et composé d'administrateurs de haut niveau qui font bénéficier Arkema de leurs expériences et de leurs compétences complémentaires, le Conseil d'administration vous proposera de ratifier la nomination de Tidjane Thiam, CEO d'Aviva Europe, en qualité d'administrateur.

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'ordre du jour de notre Assemblée, la présentation des résolutions soumises à votre approbation ainsi que des informations plus détaillées sur Arkema.

En espérant vivement vous compter parmi nous, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous témoignez à notre Groupe.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry Le Henaff', written over a horizontal line.

THIERRY LE HENAFF
Président-directeur général

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Ratification du transfert du siège social de la Société.
- Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par annulation d'actions.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire se tiendra **le mardi 5 juin 2007* à 16 heures** au Palais des Congrès, Amphithéâtre bleu, 2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris. Les actionnaires seront accueillis à partir de 14h30.

La participation à l'Assemblée Générale est réservée aux actionnaires d'Arkema quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pour participer à l'Assemblée nous devons donc nous assurer que vous êtes actionnaire d'Arkema 3 jours avant la date de l'Assemblée soit le 31 mai 2007 à zéro heure.

COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE D'ARKEMA ?

Si vos actions sont au nominatif

Votre qualité d'actionnaire résulte de l'inscription de vos actions en compte nominatif au 31 mai 2007 à zéro heure.

Vous n'avez donc aucune démarche particulière à faire pour apporter cette preuve.

Si vos actions sont au porteur

Votre qualité d'actionnaire est certifiée par l'**attestation de participation** délivrée par votre **intermédiaire financier** (banque, société de Bourse, qui assure la gestion de votre compte-titres sur lequel sont inscrites les actions Arkema) qui est votre **interlocuteur exclusif**. Il fera parvenir l'attestation de participation avec votre demande de carte d'admission ou votre formulaire de vote par procuration à l'établissement mandaté par Arkema :

BNP Paribas Securities Services
G.C.T. Émetteurs
Service des Assemblées
Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09

* Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée est appelée à se réunir sur première convocation le lundi 21 mai 2007, à 10 heures, au siège social de la Société, 4-8, cours Michelet – La Défense 10 – 92091 Paris La Défense Cedex.

Faute de réunir le quorum requis à cette occasion, elle ne pourra, selon toute vraisemblance, délibérer valablement à cette date. Elle est donc effectivement convoquée, une seconde fois, le 5 juin 2007.

L'avis de réunion préalable à cette Assemblée, prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce (ancien article 130 du décret n°67-236 du 23 mars 1967), a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 11 avril 2007.

COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE ?

En tant qu'actionnaire, vous avez quatre possibilités pour exercer votre droit de vote :

- assister personnellement à l'Assemblée Générale ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner pouvoir à un tiers (conjoint ou autre actionnaire d'Arkema) ;
- voter par correspondance.

Dans tous les cas, vous devez impérativement compléter le formulaire joint à cet envoi et le transmettre à votre intermédiaire financier en utilisant l'enveloppe «T» jointe à cet effet.

Votre formulaire doit parvenir à BNP Paribas Securities Services, l'établissement mandaté par Arkema, au plus tard le 1^{er} juin 2007.

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale :

Vous devez demander une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de cocher la case **A** du formulaire, le dater, signer, inscrire vos nom, prénom et adresse ou les vérifier s'ils figurent déjà et retourner le formulaire à l'aide de l'enveloppe « T » jointe.

Votre demande de carte devra être reçue avant le 25 mai 2007. À défaut, vous pourrez vous présenter le jour de l'Assemblée muni d'une attestation de participation délivrée à partir du 31 mai 2007 par votre intermédiaire financier si vos titres sont inscrits au porteur.

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée Générale :

Vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes en cochant la case **B** du formulaire, le dater, signer, inscrire vos nom, prénom et adresse ou les vérifier s'ils figurent déjà et retourner le formulaire à l'aide de l'enveloppe « T » jointe.

- **Voter par correspondance** : cochez la case **1** « je vote par correspondance » et votez pour chaque résolution. Dans ce cas, vous n'avez plus la possibilité de voter à l'Assemblée Générale ou de vous faire représenter.
- **Donner pouvoir au Président de l'Assemblée** : cochez la case **2** « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ». Dans ce cas, il sera émis en votre nom un vote favorable au projet de résolutions présenté.
- **Donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire d'Arkema** : cochez la case **3** « je donne pouvoir à » et identifiez la personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée.

COMMENT VOUS PROCURER D'AUTRES INFORMATIONS SUR ARKEMA ?

- Le document de référence 2006 (en français ou en anglais) sera à votre disposition, à compter de son enregistrement par l'AMF, sur simple demande au service des Relations Actionnaires Arkema. Vous pouvez également le consulter et/ou le commander sur www.finance.arkema.com
- Les communiqués de presse et toutes les informations utiles aux actionnaires sont disponibles sur www.finance.arkema.com
- Un formulaire de demande d'envoi de documents est à votre disposition. Vous pouvez ainsi vous procurer les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce (ancien article 135 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967), en adressant votre demande au service des Relations Actionnaires Arkema.

- Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service des Relations Actionnaires Arkema au :

N° Vert 0 800 01 00 01

Ce service est accessible depuis l'international au : +33 (0)1 49 00 82 01

Arkema

Direction de la Communication Financière
Relations Actionnaires/B11-103
4-8, cours Michelet – La Défense 10
92091 Paris La Défense Cedex

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE VOTE ?

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :
cochez la case **A** pour recevoir votre carte d'admission.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée :
cochez la case **B** pour être représenté à l'Assemblée ou voter par correspondance.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :
cochez la case **2**.

Vous désirez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée :
cochez la case **3** et inscrivez les coordonnées de cette personne.

A

B

1

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST

JE VOTE OUI / I vote YES for all the proposals of resolutions presented to the Board of Directors / I vote YES for all the proposals of resolutions presented to the Board of Directors.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45

JE VOTE NON / I vote NO for all the proposals of resolutions presented to the Board of Directors / I vote NO for all the proposals of resolutions presented to the Board of Directors.

2

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING

3

JE DONNE POUVOIR A...

I HEREBY APPOINT ... to represent me at the above mentioned meeting.

Vous désirez voter par correspondance :
cochez la case 1 et suivez les instructions.

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et de signer ici.

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà.

Attention : pour les actions au porteur, n'envoyez pas directement le formulaire à Arkema, car il ne peut être pris en considération que s'il est accompagné d'une attestation de participation. Votre intermédiaire financier (banque, société de Bourse) se chargera

d'établir cette attestation de participation et l'enverra avec le formulaire de vote avant le 1^{er} juin 2007 à : BNP Paribas Securities Services – G.C.T. Emetteurs – Service des Assemblées – Immeuble Tolbiac – 75450 Paris Cedex 09.

Arkema en 2006

Le Groupe Arkema, un acteur majeur de la chimie mondiale, regroupe trois pôles d'activité cohérents et intégrés : le pôle Produits Vinyliques, le pôle Chimie Industrielle et le pôle Produits de Performance.

- Le pôle Produits Vinyliques regroupe les activités qui appartiennent à une filière intégrée depuis l'électrolyse du sel jusqu'à la transformation du PVC : fabrication de chlore et de soude, de chlorure de vinyle monomère (CVM), de PVC, de compounds vinyliques et de tubes et profilés PVC.
- Le pôle Chimie Industrielle comprend les grands intermédiaires chimiques comme les acryliques, le PMMA (plus connu sous le nom de Plexiglas® et Altuglas®), la chimie du soufre, les fluorés et les oxygénés. Ces activités présentent plusieurs caractéristiques communes, parmi lesquelles la mise en œuvre de procédés de fabrication complexes et l'existence de marchés mondiaux offrant des perspectives de croissance soutenue, en particulier dans la zone Asie.

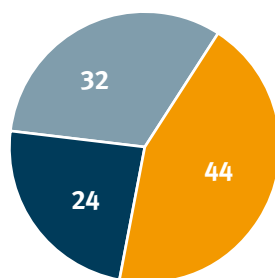
- Enfin, le pôle Produits de Performance rassemble les activités ayant une dominante applicative : les Polymères Techniques, les Spécialités Chimiques et les Additifs Fonctionnels. En aval du pôle Chimie Industrielle, elles partagent la même volonté d'apporter dans leurs marchés respectifs des solutions techniques adaptées aux besoins exprimés par leurs clients.

Présent dans près de 40 pays avec environ 17 000 collaborateurs, Arkema exerce ses activités de façon globale en s'appuyant sur des implantations industrielles en Europe, en Amérique du Nord et en Asie (environ 80 centres de production), des filiales commerciales ainsi que sur ses 6 centres de recherche.

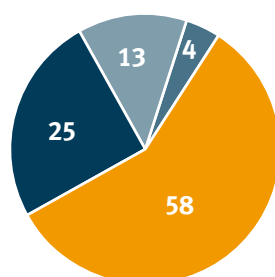
Dans un grand nombre de métiers, le Groupe fait partie des premiers acteurs mondiaux (PMMA, Fluorés, eau oxygénée, etc.) ou régionaux (PVC en Europe).

CHIFFRES CLÉS

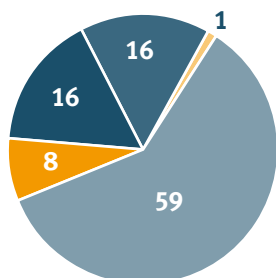
Chiffres d'affaires par pôles (%)



Chiffres d'affaires par zone géographique (%)

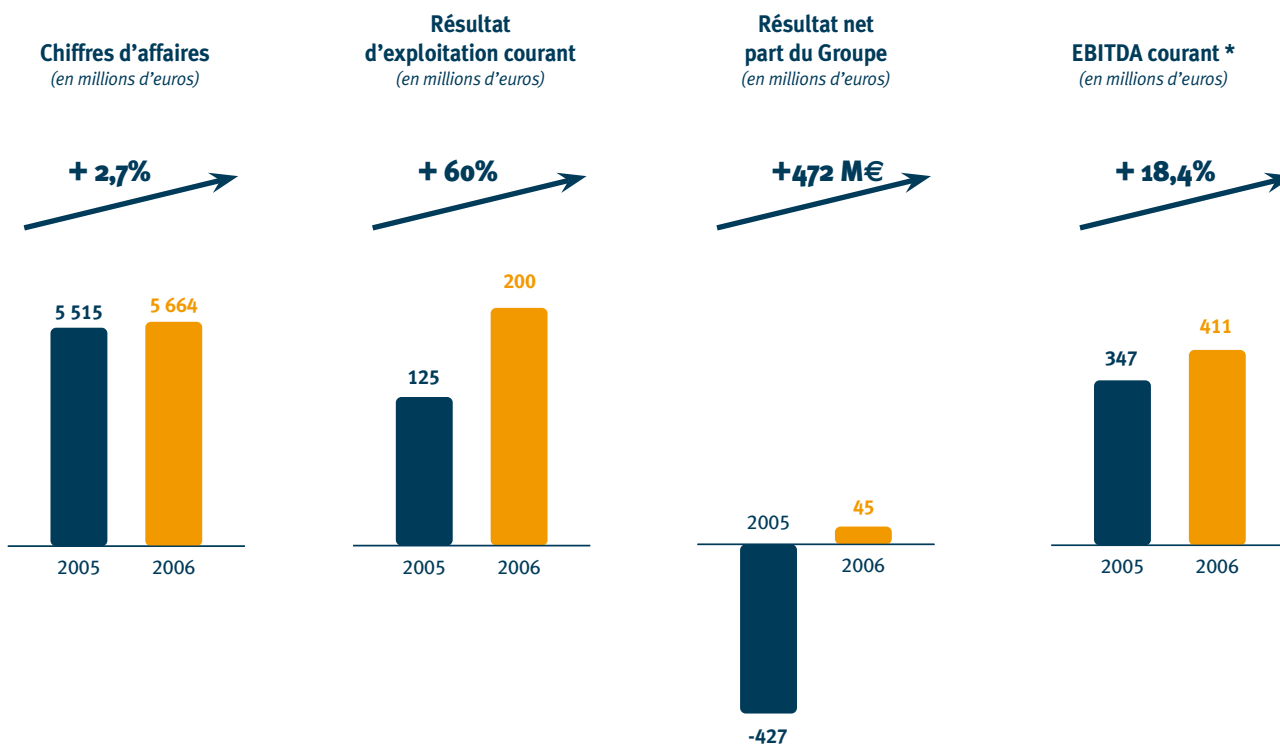


Effectifs par zone géographique (%)



- France**
10 179 personnes.
- Asie**
1 295 personnes.
- Europe (hors France)**
2 743 personnes.
- Amérique du Nord**
2 666 personnes.
- Reste du monde**
161 personnes.

Résultats 2006 très supérieurs aux objectifs



* L'EBITDA courant correspond au résultat d'exploitation courant augmenté des dotations aux amortissements courants.

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE

Faits marquants

Pour Arkema, 2006 fut l'année de son indépendance avec l'introduction de ses actions le 18 mai 2006 sur le marché Eurolist by Euronext™.

Tout au long de cette année, Arkema a poursuivi activement la mise en œuvre de sa stratégie centrée sur le redressement de ses résultats, et qui associe mesures de productivité et projets de développement ciblés sur ses points forts.

Ainsi, l'amélioration de la compétitivité s'est traduite par la poursuite, en 2006, des six plans majeurs de restructuration annoncés avant son indépendance du Groupe Total, dont le plan de consolidation de ses activités chlore-soude et PVC en France. Au cours de l'année, Arkema a accéléré cette transformation en annonçant six nouveaux plans de restructuration, dont un projet d'évolution de son siège social qui vise à simplifier les organisations et à réduire les coûts immobiliers. Les cinq autres plans (fermetures des ateliers déficitaires de Pierrefitte-Nestlas et Loison en France ; fusion des divisions Additifs et Peroxydes Organiques, etc.) ont concerné toutes les divisions du pôle Produits de Performance dont la restauration de la compétitivité a constitué une des priorités de l'année 2006.

En outre, l'extension en Europe et aux États-Unis de ses meilleurs sites, l'accélération de l'innovation et de nouvelles implantations

industrielles en Asie permettent à Arkema d'assurer sa croissance autour de projets de développement ciblés. Arkema a ainsi procédé en 2006 à l'extension de son unité d'acide acrylique de Carling (France) et à l'augmentation de 50 % de sa capacité de production de Fluorés sur son site chinois de Changshu. Arkema a également annoncé le dégoullottage de son unité d'eau oxygénée à Bécancour (Canada) et le développement d'une nouvelle unité de production de fluorés sur son site américain de Calvert-City.

Par ailleurs, Arkema a précisé en septembre 2006 sa stratégie de gestion sélective de son portefeuille d'activités. Arkema envisage ainsi de procéder à des cessions d'actifs non stratégiques pour un montant global de 300 à 400 millions d'euros exprimé en chiffre d'affaires et à des acquisitions ciblées dans son cœur de métiers. Cette politique s'est concrétisée dès la fin de l'année 2006 avec l'annonce du projet de cession de l'activité Agrochimie (Cerexagri) au Groupe indien United Phosphorus Limited, finalisée le 1^{er} février 2007 et de son intention de céder l'activité Résines Urée-Formol de Leuna en Allemagne.

Toutes ces actions contribuent pleinement à la transformation et au redressement d'Arkema.

Résultats et situation financière

Compte de résultat résumé 2005-2006

(En millions d'euros)	2005	2006	Variations (en %)
Chiffre d'affaires	5 515	5 664	+ 2,7 %
EBITDA Courant	347	411	+ 18,4 %
Résultat d'exploitation courant	125	200	+ 60,0 %
Autres charges et produits	(496)	(92)	
Résultat d'exploitation	(371)	108	N.M.
Résultat net des activités poursuivies	(410)	40	N.M.
Résultat net des activités abandonnées	(18)	7	
Résultat net	(428)	47	N.M.
Résultat net part du Groupe	(427)	45	N.M.
Marge d'EBITDA/Chiffre d'affaires	6,3 %	7,3 %	N.M.

Les états financiers consolidés 2006 ainsi que les états financiers pro forma 2005 ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Cerexagri a été considérée comme une activité abandonnée selon les dispositions de la norme IFRS 5.

En 2006, Arkema a réalisé des résultats très supérieurs à ses objectifs avec un EBITDA en hausse de 18 % à 411 M€, un résultat net positif à 45 M€ après 3 années de pertes et un cash flow positif de 79 M€ après correction des éléments non-récurrents pré spin-off⁽¹⁾.

Cette amélioration des résultats s'appuie sur le fort redressement de son pôle Produits de Performance, l'impact des mesures de productivité et sa capacité à développer de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée.

Le **chiffre d'affaires** s'établit en 2006 à 5 664 M€, en hausse de 2,7 % par rapport à 2005. Cette augmentation résulte d'une forte croissance des prix de vente sur l'ensemble des trois pôles d'activité (+ 3,8 %), de la croissance organique des volumes (+ 0,8 %) qui ont plus que compensé les pertes de volumes liées aux fermetures d'ateliers déficitaires (- 1,5 %). L'impact des effets de change (- 0,2 %) et des variations de périmètre (- 0,2 %) est resté très limité.

L'**EBITDA** a fortement progressé de 18 %, passant de 347 millions d'euros en 2005 à 411 millions d'euros en 2006. Cette nette amélioration résulte principalement de la poursuite d'une politique de restauration des marges, du développement de lignes de produits à plus forte valeur ajoutée (notamment polyamides, PVDF, tamis moléculaires, additifs pétroliers et PMMA), et d'une réduction significative des frais fixes de près de 120 millions d'euros suite aux efforts de productivité.

L'ensemble de ces actions a permis de compenser les pertes de volumes liées à la réalisation du plan de consolidation de la chlorochimie et à la fermeture des unités françaises de production de Résines Urée-Formol de Villers-Saint-Paul, l'impact de la forte érosion des marges acryliques, un environnement concurrentiel plus difficile dans les Fluorés et les effets de l'inflation sur les frais fixes.

Le **résultat d'exploitation courant** s'élève à 200 M€ en hausse de 60 % par rapport à 2005. Il intègre 211 M€ d'amortissements en baisse de 11 M€ par rapport à 2005 du fait des dépréciations exceptionnelles d'actifs réalisées en 2005.

Le **résultat d'exploitation** augmente de 479 millions d'euros passant d'une perte de 371 millions d'euros en 2005 à un profit de 108 millions d'euros en 2006. Cette amélioration très significative résulte de la progression du résultat d'exploitation courant de 75 millions d'euros et de la diminution des autres charges et produits de 404 millions d'euros.

En 2006, Arkema a dégagé un **résultat net** positif de 45 millions d'euros contre une perte de 427 millions d'euros en 2005.

L'amélioration de son résultat de 472 millions d'euros résulte essentiellement du très net redressement de son résultat d'exploitation.

Pôle Produits Vinyliques

(En millions d'euros)	2005	2006	Variations
Chiffre d'affaires	1 387	1 379	(8)
Résultat d'exploitation courant	8	21	+ 13
EBITDA courant	20	38	+ 18

Le chiffre d'affaires des **Produits Vinyliques** est en baisse de 0,6 % à 1 379 M€. La bonne demande de PVC en Europe et la hausse des prix ont permis de compenser, en partie, l'impact de la diminution des productions suite à la fermeture d'unités de production à Saint-Auban (France), aux arrêts programmés de maintenance effectués à Balan et Lavéra (France) et à l'impact sur l'approvisionnement en éthylène de l'arrêt pour maintenance du vapocraqueur de Lavéra. L'EBITDA s'élève à 38 M€ contre 20 M€ en 2005. Cette amélioration s'explique par un contrôle strict des frais fixes et la hausse des prix de vente du PVC, qui ont compensé l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'éthylène. La mise en œuvre du plan de consolidation de la chlorochimie se poursuit conformément au calendrier prévu.

Pôle Chimie Industrielle

(En millions d'euros)	2005	2006	Variations
Chiffre d'affaires	2 406	2 494	+ 88
Résultat d'exploitation courant	204	160	(44)
EBITDA Courant	316	267	(49)

Le chiffre d'affaires de la **Chimie Industrielle** est en hausse de 3,7 % à 2 494 M€. L'augmentation du chiffre d'affaires du PMMA et de la Thiochimie soutenue par de nouveaux développements, et les bons volumes enregistrés dans les Acryliques ont compensé intégralement la baisse des prix de vente dans les Acryliques et l'impact des conditions de marché plus difficiles dans les Fluorés au deuxième semestre. L'EBITDA s'établit à 267 M€ tandis que la marge d'EBITDA s'élève à près de 11 %, confirmant la bonne résistance des résultats de ce pôle dans des conditions moins favorables qu'en 2005, notamment sur les acryliques.

(1) Ces éléments correspondent aux éléments pris en compte dans le calcul de la dette financière théorique au moment du spin-off.

Pôle Produits de Performance

(En millions d'euros)	2005	2006	Variations
Chiffre d'affaires	1 713	1 784	+ 71
Résultat d'exploitation courant	15	71	+ 56
EBITDA Courant	102	156	+ 54

Le chiffre d'affaires des **Produits de Performance** progresse de 4,1 % à 1 784 M€. Cette amélioration résulte d'un effet prix positif sur l'ensemble des activités et d'une croissance des volumes malgré la diminution des productions suite à la fermeture

définitive de l'usine de Villers-Saint-Paul (France). La priorité donnée en 2006 à la restauration de la compétitivité de ce pôle s'est traduite par une forte progression de l'EBITDA à 156 M€ (8,7 % du CA) contre 102 M€ en 2005 (5,7 % du CA). Ces progrès résultent de la bonne orientation de la demande, des nouveaux développements commerciaux dans les Polymères Techniques et les Spécialités Chimiques et d'une attention toute particulière portée à la réduction des frais fixes grâce à la mise en œuvre de plans de restructuration qui commencent à porter leurs fruits. Le ralentissement du marché de la construction aux États-Unis a eu, en revanche, un impact négatif sur l'activité des additifs en fin d'année.

Bilan résumé

(En millions d'euros)	31/12/2005 PRO FORMA	31/12/2006 CONSOLIDÉ
Actif		
Total actif non courant	1 873	1 890
Total actif courant	2 791	2 651
Total actif	4 664	4 541
Passif		
Total des capitaux propres – Part du Groupe	1 449	1 923
Intérêts minoritaires	14	15
Total des capitaux propres	1 463	1 938
Total passif non courant	1 193	921
Total passif courant	2 008	1 681
Total passif	4 664	4 541

Les éléments de bilan incluent Cerexagri.

Tableau de flux de trésorerie résumé

(En millions d'euros)	2005	2006
Flux de trésorerie d'exploitation	(46)	68
Flux de trésorerie des investissements nets	(323)	(348)
Flux de trésorerie net	(369)	(280)
Flux de trésorerie provenant du financement	349	395
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	(21)	115

Les flux de trésorerie incluent Cerexagri pour 2005 et 2006.

Le flux de trésorerie net s'élève à (- 280 M€). Il intègre 359 M€ de décaissements liés aux éléments non-récurrents pré spin-off⁽²⁾. Corrigé de ces éléments, le **flux de trésorerie net est positif** et s'élève à 79 M€. Les éléments non-récurrents pré spin-off intègrent notamment un paiement de 195 M€ au titre des amendes imposées à Arkema dans le cadre des procédures européennes concernant des pratiques anticoncurrentielles passées. Le montant de ces éléments restant à décaisser ne s'élève plus qu'à 212 M€ à fin 2006 contre 580 M€ au moment du spin-off.

Les **investissements nets** s'élèvent à 348 M€ dont 336 M€ d'investissements corporels et incorporels (305 M€ d'investissements courants, en ligne avec les objectifs annoncés, et 31 M€ d'investissements relatifs au plan de consolidation de la chlorochimie).

La **dette nette** consolidée (hors Cerexagri) s'élève à 324 M€ à fin décembre 2006. Ce montant tient compte de l'augmentation de capital de 532 M€ souscrite par Total avant l'introduction en bourse d'Arkema mais n'intègre pas les 110 M€ reçus début 2007 lors de la cession de Cerexagri. En tenant compte des éléments non-récurrents pré spin-off restant à décaisser fin 2006 (212 M€), le ratio dette nette sur fonds propres s'élève à 28 % et confirme la solidité du bilan d'Arkema.

Perspectives d'avenir

En 2006, le lancement de nombreuses actions de progrès et de développement sur ses différents métiers a permis à Arkema d'améliorer sa rentabilité. Cette accélération du rythme du changement a permis de dépasser les objectifs financiers pour 2006.

Depuis le début de l'année 2007, dans un environnement globalement porteur, Arkema poursuit sa transformation avec l'annonce de nouveaux projets de compétitivité et de croissance. Ainsi, les démarrages d'unités réalisés en 2006 et prévus en 2007, la poursuite de la gestion du portefeuille d'activités et les efforts permanents d'amélioration des coûts permettent de confirmer l'objectif d'une croissance de l'EBITDA courant de 10 à 15 % par an sur la période 2006 à 2008 et un cash flow positif, après correction des éléments non-récurrents pré spin-off, en 2007.

Le niveau des investissements corporels et incorporels devrait se situer en 2007 aux alentours de 350 M€ en incluant 50 M€ d'investissements liés au plan de consolidation de la Chlorochimie.

La mise en œuvre d'un véritable projet industriel depuis 2004 a permis de mettre en place des fondations solides.

Avec un très bon bilan financier, une culture plus entrepreneuriale et une organisation resserrée et réactive, Arkema aborde aujourd'hui une nouvelle étape de son développement.

Dans le prolongement de la stratégie définie au moment de son introduction en bourse, Arkema affiche pour 2010 un objectif de marge d'EBITDA de 12 %⁽³⁾. Cette ambition s'accompagne d'une réduction du BFR à 18 % du chiffre d'affaires et du maintien d'un faible niveau d'endettement, inférieur à 40 %.

L'annonce de ces nouveaux objectifs confirme le potentiel d'Arkema et la détermination du management à construire un acteur compétitif majeur de la chimie mondiale.

(2) Les éléments non-récurrents pré spin-off correspondent aux éléments pris en compte dans le calcul de la dette financière théorique au moment du spin-off.

(3) En milieu de cycle et dans un environnement de référence.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ARKEMA

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices (articles 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales)

<i>(En milliers d'euros)</i>			
Nature des indications	2002 à 2004	2005	2006
I – SITUATION FINANCIÈRE			
a) Capital social	40	40	604 538
b) Nombre d'actions émises	400 000	400 000	60 453 823
II – RÉSULTAT GLOBAL			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	NÉANT	0	1 722
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	NON SIGNIFICATIF	(6)	23 526
c) Impôts sur les bénéfices	NON SIGNIFICATIF	0	0
d) Participation des salariés	NON SIGNIFICATIF	0	0
e) Résultat après impôts, amortissements et provisions	NON SIGNIFICATIF	(6)	18 125
f) Montant des bénéfices distribués	0	0	NC
III – RÉSULTAT RÉDUIT			
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	NON SIGNIFICATIF	(6)	23 526
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	NON SIGNIFICATIF	(6)	18 125
c) Dividende net versé à chaque action	0	0	NC
IV – PERSONNEL			
a) Nombre de salariés	0	0	8
b) Montant de la masse salariale	0	0	1 284
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	742

Présentation du Conseil d'administration et de ses Comités en 2006

Bernard KASRIEL François ENAUD Thierry MORIN Thierry LE HENAFF Tidjane THIAM Philippe VASSOR Jean-Pierre SEEUWS Laurent MIGNON



Thierry LE HENAFF

Président-directeur général d'Arkema depuis le 6 mars 2006

Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 1 016

Biographie

Thierry Le Hénaff, né en 1963, est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées, et est titulaire d'un master de management industriel de l'université de Stanford (États-Unis).

Après avoir débuté sa carrière chez Peat Marwick Consultants, il rejoint Bostik, la division Adhésifs de TOTAL S.A. en 1992 où il occupe différentes responsabilités opérationnelles tant en France qu'à l'international.

En juillet 2001, il devient Président-directeur général de Bostik Findley, nouvelle entité issue de la fusion des activités Adhésifs de TOTAL S.A. et d'Elf Atochem.

Le 1^{er} janvier 2003, il rejoint le Comité directeur d'Atofina, au sein duquel il supervise trois divisions (l'Agrochimie, les Fertilisants et la Thiochimie) ainsi que trois directions fonctionnelles.

Il a été nommé le 6 mars 2006 Président-directeur général d'ARKEMA et, le 18 avril 2006, Président du Conseil d'administration d'ARKEMA France, au sein de laquelle il exerçait les fonctions de Président-directeur général depuis le 30 septembre 2004.

François ENAUD

Président-directeur général de Steria

Administrateur indépendant⁽⁴⁾ depuis le 10 mai 2006 – Membre du Comité de nomination et des rémunérations

Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 301

Biographie

François Enaud, né en 1959, est diplômé de l'École polytechnique et ingénieur civil des Ponts et Chaussées. Il est Président-directeur général de Steria depuis 1998.

Il est en outre Président et administrateur de la société Steria Iberica (Espagne), administrateur de Steria UK Limited (Royaume-Uni), administrateur de Steria Holdings Limited (Royaume-Uni), administrateur de Steria Limited (Royaume-Uni), et membre du Conseil de Steria Mummert Consulting GmbH (Allemagne).

Après deux années passées au sein de la société Colas comme ingénieur de travaux (1981-1982), François Enaud a rejoint la société Steria en 1983 où il a occupé différentes fonctions de direction (Technique et Qualité, directeur général de filiale, division Transports, division Télécoms) avant de prendre la direction générale de la Société en 1997.

Bernard KASRIEL

Associé de LBO France

Administrateur indépendant⁽⁴⁾ depuis le 10 mai 2006 – Membre du Comité de nomination et des rémunérations

Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 600

Biographie

Bernard Kasriel, né en 1946, est diplômé de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School et de l'INSEAD. Il est, depuis septembre 2006, associé de LBO France.

Bernard Kasriel a rejoint la société Lafarge en 1977 comme directeur général adjoint (puis directeur général) de la branche Sanitaire. Il a été nommé directeur général adjoint du Groupe Lafarge et membre de son Comité exécutif en 1981. Après deux années passées aux États-Unis d'Amérique comme Président et COO de National Gypsum, il est devenu en 1989 administrateur

directeur général, Vice-Président-directeur général de Lafarge en 1995, puis directeur général (CEO) de 2003 à fin 2005.

Avant de rejoindre Lafarge, Bernard Kasriel avait commencé sa carrière à l'Institut de Développement Industriel (1970), avant d'exercer des fonctions de direction générale dans des entreprises régionales (1972), puis de rejoindre la Société Phocéenne de Métallurgie en qualité de directeur général adjoint (1975).

Laurent MIGNON

Directeur général et Président du Comité exécutif du Groupe AGF

Administrateur indépendant⁽⁴⁾ depuis le 10 mai 2006 – Membre du Comité d'audit et des comptes

Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 300

Biographie

Laurent Mignon, né en 1964, est diplômé de HEC et du Stanford Executive Program. Il est depuis le 1^{er} janvier 2006 directeur général du Groupe AGF et Président du Comité exécutif.

Il a rejoint AGF en 1997 comme directeur financier et a été nommé membre du Comité exécutif en 1998. Par la suite, il s'est occupé successivement, en 2002, des investissements de la Banque AGF, d'AGF Asset Management et d'AGF Immobilier puis, en 2003, du pôle Vie et Services Financiers (gestion d'actifs, activités bancaires, immobilier) et de l'Assurance Crédit (Groupe Euler & Hermes).

En plus de ses fonctions de Président du Comité exécutif, il est Vice-Président du Conseil d'administration de Sequana Capital,

membre du conseil de surveillance d'Oddo & Cie, et administrateur d'Euler Hermes et de Bolloré.

Avant de rejoindre le Groupe AGF, il a précédemment exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions dans le domaine bancaire, allant des salles de marchés à la banque d'affaires. Il a été notamment trader puis responsable des activités d'options de taux devises au sein de la Banque Indosuez (1986-1990), sous-directeur de la Financière Indosuez (1990-1995) et en charge de l'activité de fusion/acquisition pour les institutions financières en France de la banque Schroders (Londres, 1996).

(4) L'indépendance des administrateurs du Conseil d'administration est examinée chaque année par le Comité de nomination et des rémunérations puis par le Conseil d'administration selon les critères d'indépendance établis conformément aux recommandations formulées dans le rapport AFEP/MEDEF. L'indépendance des administrateurs a été examinée par le Conseil d'administration du 19 janvier 2007.

Thierry MORIN**Président-directeur général de Valeo****Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ depuis le 10 mai 2006 – Président du Comité de nomination et des rémunérations****Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 1 000****Biographie**

Thierry Morin, né en 1952, est diplômé de l'Université de Paris IX – Dauphine et chevalier de la légion d'honneur, des arts et des lettres. Il est président du directoire de Valeo depuis 2001 et Président-directeur général de Valeo depuis mars 2003.

Ayant rejoint le Groupe Valeo en 1989, Thierry Morin a exercé différentes fonctions au sein de cette société (directeur financier

de branche, du Groupe et des achats et de la stratégie) avant de devenir directeur général adjoint en 1997, puis directeur général en 2000. Auparavant, il avait exercé différentes fonctions au sein des sociétés Burroughs, Schlumberger et Thomson Consumer Electronics.

Jean-Pierre SEEUWS**Administrateur depuis le 10 mai 2006****Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 3 505****Biographie**

Jean-Pierre Seeuws, né en 1945, est diplômé de l'École Polytechnique. Entré en 1967 chez Rhône-Poulenc, il y exerce des fonctions de responsabilité technique en production et en génie chimique avant de prendre en 1981 la direction générale des activités Chimie Minérale de Base, Films, puis Minérale Fine. En 1989, il rejoint Orkem comme directeur général de division et devient directeur général adjoint de la Chimie de TOTAL S.A. (et membre du Comité de direction) en 1990. À partir de 1995, Jean-Pierre Seeuws

devient directeur général de la Chimie de TOTAL S.A. et Président de Hutchinson (1996). Il fait partie entre 1996 et 2000 du Comité Exécutif de TOTAL S.A.

Entre 2000 et 2005, Jean-Pierre Seeuws était Délégué Général Chimie de TOTAL S.A. aux États-Unis, CEO d'Atofina Chemicals Inc. et de Total Petrochemicals Inc.

Tidjane THIAM**Chief Executive Officer d'Aviva Europe****Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ depuis le 12 septembre 2006 ⁽⁵⁾****Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 550****Biographie**

Tidjane Thiam, né en 1962, est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur civil des Mines de Paris et a obtenu un MBA à l'Insead. Il est Chief Executive Officer d'Aviva Europe depuis 2006.

De 1986 à 1994, il a été conseiller en stratégie et organisation pour McKinsey&Company en France et aux États-Unis. De 1994 à 1998, il a occupé les fonctions de directeur général du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) rattaché à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire. Il a été Ministre

de la planification et du développement de 1998 à 1999, et élu membre du Dream Cabinet par le Forum économique mondial de Davos. Il a été ensuite Partner chez McKinsey à Paris, de 2000 à 2002. Il rejoint ensuite le Groupe Aviva en 2002 où il occupe les fonctions de directeur de la stratégie et du développement à Londres jusqu'en septembre 2005, date à laquelle il devient directeur général d'Aviva International jusqu'en août 2006.

Philippe VASSOR**Président de la société Baignas S.A.S.****Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ depuis le 10 mai 2006 – Président du Comité d'audit et des comptes****Nombre d'actions au 31 décembre 2006 : 300****Biographie**

Philippe Vassor, né en 1953, est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et il est également diplômé expert-comptable et Commissaire aux comptes.

Il est président de la société Baignas S.A.S. depuis juin 2005.

Philippe Vassor a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle (1975 à 2005) au sein du cabinet Deloitte dont il est devenu le Président-directeur général en France et membre de l'Executive Group mondial, en charge des ressources humaines (de 2000 à 2004).

⁽⁵⁾ Lors de sa séance du 12 septembre 2006, le Conseil d'administration a nommé par cooptation Monsieur Tidjane Thiam en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Boyer, démissionnaire. Il sera proposé à l'Assemblée Générale de ratifier cette cooptation.

Présentation et projet de résolutions

1^{ÈRE} RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006

La première résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice d'Arkema S.A. clos le 31 décembre 2006.

TEXTE INTÉGRAL

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après

avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

2^E RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

La deuxième résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice d'Arkema clos le 31 décembre 2006.

TEXTE INTÉGRAL

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après

avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

3^E RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006

La troisième résolution a pour objet de déterminer l'affectation du résultat s'élevant à 18 124 589,06 euros et que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste « report à nouveau ».

TEXTE INTÉGRAL

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élevant à 18 124 589,06 euros en totalité au poste report à nouveau.

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

4^E RÉSOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

La quatrième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

TEXTE INTÉGRAL

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après

avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte et déclare approuver les opérations qui y sont relatées.

5^E RÉSOLUTION**Ratification du transfert du siège social de la Société**

La cinquième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation la ratification du transfert du siège social au 420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 Colombes – France.

TEXTE INTÉGRAL

(Ratification du transfert du siège social de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

décide de ratifier le transfert du siège social de la Société au 420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 Colombes décidé par le Conseil d'administration en date du 13 mars 2007.

6^E RÉSOLUTION**Ratification de la cooptation de M. Tidjane Thiam en qualité d'administrateur**

La sixième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation la ratification de la nomination de M. Tidjane Thiam⁽⁶⁾ en qualité d'administrateur.

TEXTE INTÉGRAL

(Ratification de la nomination de M. Tidjane Thiam)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination par cooptation de M. Tidjane Thiam en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration lors de

sa séance du 12 septembre 2006 en remplacement de M. Bernard Boyer, démissionnaire.

M. Tidjane Thiam exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

7^E RÉSOLUTION**Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société**

La septième résolution a pour objet de conférer au Conseil d'administration les autorisations nécessaires pour intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum de 60 euros par action. Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élèverait à 200 millions d'euros.

Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social.

Cette autorisation serait donnée pour 18 mois.

En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2006, la Société n'a procédé au cours de l'exercice 2006 à aucune acquisition ou cession d'actions propres.

TEXTE INTÉGRAL

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise la Société à acheter, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite de 10 % s'applique à un montant de capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros.
- Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat sus-mentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élève à 200 millions d'euros ;
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir,

(6) Voir sa biographie page 17.

directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;

- les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en espèces, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :

- de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition ou (ii) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous

moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe ;
- d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un Plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- de réduire le capital de la Société.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale Ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée. Elle annule pour sa partie non utilisée la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006.

8^E RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

Cette résolution conférerait au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues par la septième résolution et de réduire corrélativement le capital social.

Cette autorisation, donnée pour 24 mois, fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes prévu par la loi.

TEXTE INTÉGRAL

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes :

- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la septième résolution qui précède ou encore de

- programmes d'achat d'actions autorisés postérieurement à la date de la présente assemblée ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
 - délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts ;
 - fixe à 24 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de cette autorisation.

9^E RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

TEXTE INTÉGRAL

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.



Demande d'envoi de documents



Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du mardi 5 juin 2007 à 16 heures

au Palais des Congrès
2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris

DEMANDE À RETOURNER À :

ARKEMA
Direction de la Communication Financière
Relations Actionnaires / B11-103
4-8, cours Michelet – La Défense 10
92091 Paris La Défense cedex

Je soussigné(e),

Mme Mlle M. Société

Nom (ou dénomination sociale) :

Prénom :

Adresse complète :

N° : Rue :

Code postal : [][][][][] Ville :

Reconnais avoir déjà reçu les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2007 et visés à l'article R.225-81 du Code de commerce (ancien article 133 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967), à savoir : l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions, l'exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé (avec le tableau annexé concernant les résultats des cinq derniers exercices).

Demande à Arkema de m'adresser, sans frais pour moi, avant l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire*, les documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce (ancien article 135 du même décret).

Fait à : le : 2007

Signature

* Les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, s'ils ne l'ont déjà fait, obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 (ancien article 133 du décret du 23 mars 1967) et R.225-83 (ancien article 135 du décret du 23 mars 1967 du Code de commerce), à l'occasion de chacune des Assemblées Générales d'actionnaires ultérieures.





Direction de la Communication Financière
4-8, cours Michelet – La Défense 10
92091 Paris La Défense Cédex – France
www.arkema.com

Relations Actionnaires

 **N° Vert** 0 800 01 00 01

APPEL GRATUIT DEPUIS UN TÉLÉPHONE FIXE

actionnaires-individuels@arkema.com

www.finance.arkema.com